
PROCES-VERBAL

~ CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DECEMBRE 2018 ~

L'an deux mille dix-huit, le 27 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 décembre 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

~~~~~

Etaient présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Francis DAVRIL, Michel LAHORGUE, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY.

Mmes Chantal BONZON, Dominique GALLOT, Sophie DELETTRE, Brigitte ETCHEVERRY.

~~~~~

Absents excusés : Mme Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT), Mme Emmanuelle DALLET, Mme Valérie REcart, Marie-Dominique GAY (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Mme Dominique VIGIER (pouvoir à M. Pierre SORHAITS)
M. Philippe BIGOTEAU.

~~~~~

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

~~~~~

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h00, avec la présentation de M. Fabien RAVIER, candidat retenu pour occuper le poste de responsable des services de la commune.

ORDRE DU JOUR :

➤ **FINANCES** :

1. Décision modificative n°1 – Budget annexe CLSH :

Pour : 16 (dont 3 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

→ ***Adopté à l'unanimité***

2. Décision modificative n°1 – Budget annexe IGELDIA :

Pour : 16 (dont 3 pouvoirs)
Abstention : 0

Contre : 0

→ *Adopté à l'unanimité*

~~~~~

➤ **QUESTIONS DE L'OPPOSITION :**

1) Question de M. GOÑY :

*« L'association Biez Bat Ikastola est venue lors de notre précédent conseil municipal, expliquer les raisons de ses difficultés.*

*Durant la demi-heure d'exposé, nous avons bien noté que l'ikastola souhaitait que soit appliquée la Loi, à savoir, que nous allouions la même somme par élève que celle versée aux enfants issus de notre école communale.*

*D'ici 2 mois, l'école en langue basque sera en cessation de paiement.*

*Une ikastola n'est rien sans l'appui de sa collectivité.*

*Des solutions sont à trouver collectivement. Dans l'urgence, l'opposition propose de prendre en charge 6 mois de frais de fonctionnement. Nous le pouvons et nous le devons.*

*La sauvegarde d'une école passe avant toute autre considération, qu'elle soit politique ou financière.*

*Bassussarry sera-t-elle la première commune à fermer son école en langue basque ? »*

Monsieur Le Maire tient à préciser que contrairement à ce qui est écrit dans la question il s'agit de l'ikastola Arcangues Bassussarry et non de l'ikastola de Bassussarry.

Il rappelle qu'une présentation a effectivement été faite en début de séance du précédent conseil municipal par les représentants de l'ikastola et que celle-ci portait essentiellement sur le forfait communal et que depuis, il les a rencontrés avec Dominique GALLOT et Claude YAOUANC.

Une prochaine rencontre à ce sujet est prévue en début d'année prochaine.

Monsieur le maire sait par ailleurs, que la même discussion existe entre la commune d'Arcangues et l'ikastola, pour en avoir parlé à plusieurs reprises avec Monsieur le maire d'Arcangues.

- Il demande à M. GOÑY, au vu de la demande formulée dans sa question « *de prendre en charge 6 mois de frais de fonctionnement* », s'il sait ce que cela représente comme montant ?

Monsieur GOÑY répond qu'il ne le sait pas.

Monsieur Le Maire lui précise que cela représente environ 20 000€.

- Il lui demande s'il connaît le montant du déficit pour 2018-2019 ?

Monsieur GOÑY répond qu'il ne le sait pas.

Monsieur SORHAITS précise qu'il est de l'ordre de 9 000€.

Monsieur Le Maire confirme qu'effectivement le déficit tourne autour de 7 000€ aux dires des représentants de l'ikastola, et que ce déficit devrait pouvoir être comblé par la participation des communes à hauteur des forfaits communaux, la Loi l'imposant.

Monsieur Le Maire constate par ailleurs, que la question est accompagnée par le niveau de revenus des habitants de Bassussarry, en comparaison avec d'autres communes, afin de démontrer qu'il est

très élevé, et précise donc que cela est valable dans les deux sens, à savoir, y compris pour les parents d'élèves.

M. GOÑY précise que les représentants de l'ikastola envisagent de faire payer la garderie et d'augmenter la participation des parents à la scolarité.

Monsieur Le Maire lui répond que ces deux points avaient été justement soulevés par la municipalité lors des différentes rencontres qu'elle a eues avec les représentants.

Il précise par ailleurs qu'il sera très attentif à la participation des communes autres que celles d'Arcangues et Bassussarry, sinon il demandera à l'ikastola de ne pas prendre ces enfants.

Il informe néanmoins que le problème important est surtout l'investissement pour le futur, il rappelle que la commune de Bassussarry a proposé de déplacer l'ikastola sur le site de l'ancienne mairie, afin de libérer la maison pour tous et de répondre à leurs besoins.

M. GOÑY demande qu'elle est la surface de l'ancienne mairie ?

Monsieur Le Maire répond que le bâti existant est trop petit, mais qu'il y a la possibilité de mettre des modules préfabriqués dans l'attente d'un projet définitif sur ce terrain.

Il reste à voir si SEASKA prendra en charge les frais s'y rapportant.

M. GOÑY demande si la CAPB pourrait participer ?

Monsieur Le Maire lui répond, qu'aucune décision dans ce sens n'a été prise par la CAPB pour les divers projets existants sur l'ensemble du Pays Basque, mais qu'une discussion est engagée entre SEASKA et la communauté d'agglomération.

Mme DELETTRE demande des informations sur le financement par SEASKA ?

Elles sont données par Monsieur Le Maire.

M. KLISZ demande aux membres de l'opposition ce qu'ils entendent par « *l'opposition propose de prendre en charge 6 mois de frais de fonctionnement* » ?

Les élus de l'opposition répondent qu'effectivement, cela peut prêter à confusion, mais qu'il s'agit bien des fonds communaux dont il est question, et non de leurs fonds propres.

Mme ETCHEVERRY demande à M. GOÑY en quoi le tableau montrant la moyenne des revenus en dessous de la question est lié à l'ikastola ? Elle ne voit pas bien la relation.

M. GOÑY répond que cela sert à démontrer que nous avons les moyens de payer.

Monsieur Le Maire lui répond qu'effectivement, la présence de ce tableau peut interroger, mais qu'en fin de compte, cela revient à dire qu'il faut augmenter les impôts, car les administrés ont les moyens.

M. GOÑY ajoute : « *personnellement, j'aurai augmenté les impôts au lieu de dilapider les terrains communaux comme vous le faites depuis des années.* »

Monsieur Le Maire l'invite à passer un moment avec M. YAOUANC (adjoint aux finances), pour connaître dans quelle proportion il aurait fallu augmenter la pression fiscale pour financer les structures telles que la crèche, la bibliothèque, l'école, le centre de loisirs, les voiries... brefs, tous les équipements nécessaires à une commune comme la nôtre, « *et je retire volontairement la Place* ». Il ajoute qu'il va certainement être surpris de l'effort fiscal considérable qu'il aurait été nécessaire d'appliquer à nos administrés.

2) Question de M. SORHAITS :

*« Alors que nous nous apprêtons à déguster les traditionnelles bûches de Noël, je souhaiterais savoir si la cantine municipale envisage de s'adosser à la CAPB qui travaille sur une mise en place d'un réseau de communes volontaires afin de proposer des viandes sans antibiotique, de produits frais locaux, des plats sans produits allergisants entre autres.  
A ce jour le Pays Basque est en deçà de la moyenne nationale.*

*Pensez-vous vous appuyer sur la démarche qualitative de la CAPB pour faire travailler en priorité les agriculteurs locaux voulant basculer vers le bio ?*

*En cascade, l'offre bio se structurera et chacun en bénéficiera :*

*- Plus de choix pour le consommateur.*

*- Plus de débouchés donc plus de sécurité pour nos agriculteurs. »*

Réponse de Mme Dominique GALLOT :

Il est évident que la commune souhaite soutenir une démarche visant à introduire du produit local et bio dans la restauration scolaire.

A ce sujet d'ailleurs, j'ai participé à une réunion récente à la Maison des communes à Bayonne sur la démarche du Département dans ce sens, qui est déjà active sur 6 communes en Pays Basque et 6 communes en Béarn.

Un guide des producteurs locaux intervenant dans cette démarche nous a été remis.

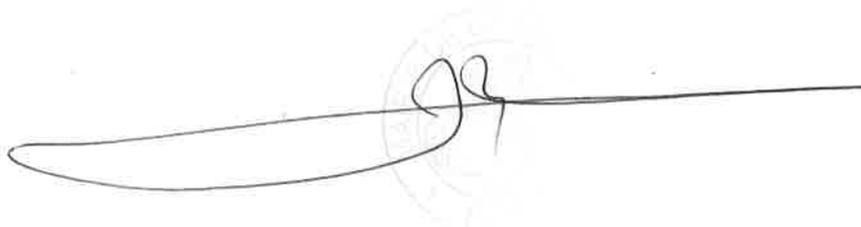
On va y aller progressivement et donner priorité aux produits locaux, bios et français.

Monsieur Le Maire ajoute que, pour anticiper, M. Erick GAZQUEZ (économe de la cantine), a déjà participé à une réunion d'information organisée par la CAPB début novembre, à ce sujet.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 18h25.*

Fait à Bassussarry, le 7 janvier 2019.

Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a horizontal line extending to the right. The signature is written over a faint, circular official stamp.